

Le code de vie de l'école Lucille-Teasdale

Des règles à l'image de nos valeurs

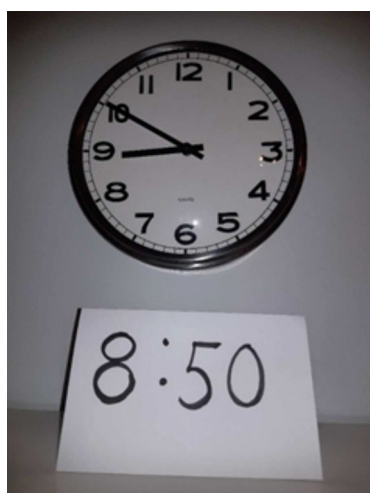
Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il se servira à développer ses compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, salle de dîner, corridors, bibliothèque, gymnase, autobus, etc.), et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

 Réussite éducative			Règle <i>Je m'engage dans ma réussite scolaire tout au long de l'année</i>
Valeurs	Persévérance		
			Comportements attendus
			• J'apporte mon agenda et le matériel requis. • Je m'applique dans le travail demandé. • Devant une difficulté, je complète mes travaux en utilisant mes outils et les ressources à ma disposition (dictionnaires, manuels, enseignants, périodes de récupération, etc.). Il est interdit d'utiliser, en tout temps et en tout lieu (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments de l'école ainsi que lors des activités et sorties parascolaires à l'exception des activités en lien avec les finissants) un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel (*des cas d'exception peuvent s'appliquer: voir annexe A)
			 Pourquoi c'est si important...
			• Ainsi, je développe de bonnes habiletés afin de réussir mon parcours scolaire.

★	Vivre ensemble	Règle <i>J'adopte un comportement qui favorise le mieux vivre en groupe</i>
Valeurs	Bienveillance	
		 Comportements attendus
• Je suis à l'écoute en étant sensible à ce que l'autre peut vivre. • Je règle mes conflits en m'exprimant respectueusement et calmement. • Je fais attention à la portée de mes paroles et de mes gestes. • Je dois faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et mon milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent mon engagement dans ma réussite scolaire. (les comportements attendus en lien avec le civisme sont détaillés dans l'annexe B)		
 Pourquoi c'est si important...		
• Ainsi, j'apprends à développer mes habiletés sociales pour bien vivre en société. • Ainsi, j'apprends à être ouvert aux différences des autres.		

★ Encadrement		Règle <i>J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres</i>
Valeurs	Sécurité	
		Comportements attendus • J'arrive à l'école lorsqu'il y a de la surveillance (8h50 et 13h05). • À l'école, je me déplace calmement et en marchant. • J'apporte seulement le matériel scolaire. Aucun objet de la maison n'est permis. • Si je suis victime ou témoin d'un acte de violence ou d'intimidation, j'informe un adulte significatif.
Pourquoi c'est si important...		
		• Ainsi, je contribue à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.



Matin



Après-midi

★	Santé et Bien-être	Règle <i>Je reconnais ma valeur, mes besoins et mes capacités.</i>
Valeurs	Estime de soi	
		 Comportements attendus
• Je nomme mes besoins, mes forces et mes défis. • J'essaie de nouvelles activités pour découvrir mes intérêts et mes compétences. • J'accepte la critique constructive.		
 Pourquoi c'est si important...		
• Ainsi, j'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.		

 Qualité de l'environnement		Règle <i>Je m'engage à prendre soin de mon environnement.</i>
Valeurs	Préservation	
		Comportements attendus
• J'adopte des comportements responsables envers mon environnement : recyclage, réutilisation et récupération. • Je garde en bon état le matériel, les lieux et le mobilier de l'école.		
 Pourquoi c'est si important...		
• Ainsi, je contribue, avec mes camarades, à la création d'un milieu de vie agréable, accueillant et respectueux de l'environnement.		

À Lucille-Teasdale, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps. La tolérance est zéro, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

Les sanctions applicables sont celles prévues dans la banque de mesures suivante :

Mesures de soutien	Sanctions (s'accompagnent d'une mesure de soutien)
• Soutien au développement des habiletés sociales • Pratique guidée • Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe) • Récréations accompagnées • Participation à des cercles de discussion • Séances de médiation • Rappel de la règle avant la tenue d'une activité • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Rencontres individuelles • Communication régulière entre l'école et la maison • Rencontre avec la TES/ psychoéducatrice • Rencontres individuelles avec la direction de l'école • Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice • Contrat personnalisé avec renforcement positif par la psychoéducatrice	• Avertissement (verbal ou écrit) • Geste réparateur • Réparation, remboursement ou remplacement d'un bien endommagé • Travaux communautaires • Réflexion écrite • Illustration écrite de la situation (dessin) et explication • Retrait de privilège • Reprise du temps perdu • Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites • Perte d'autonomie, déplacement limité • Retrait du cellulaire, des écouteurs, de tout autre appareil mobile personnel • Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal • Retenue, suspension, expulsion

ANNEXE A

(Utilisation du cellulaire)

Il est interdit aux élèves d'utiliser, en tout temps et en tout lieu (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments de l'école ainsi que lors des activités et sorties parascolaires à l'exception des activités en lien avec les finissants), un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- 1° les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- 2° l'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence ;
- 3° les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Si l'élève se présente à l'établissement avec un appareil mobile personnel, il doit le déposer dans l'espace identifié à son arrivée et ne le reprendre qu'à sa sortie.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

ANNEXE B

(Civisme)

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme et plus particulièrement, ils doivent :

- 1° respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;
- 2° agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
- 3° ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence ;
- 4° vouvoyer le personnel de l'école ;
- 5° utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;
- 6° respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;
- 7° être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;
- 8° prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;
- 9° respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.



J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

<i>Signature de l'élève</i>	<i>Date</i>
<i>Signature du parent</i>	<i>Date</i>
<i>Signature du titulaire</i>	<i>Date</i>